



Strasbourg, le 31 mai 2012

CDL-EL-OJ(2012)002ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

41^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 14 juin 2012 à 10h

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Communication du Secrétariat

Le Secrétariat informera le Conseil sur :

- La table ronde sur la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les élections parlementaires de l'Ukraine (19-20 mars 2012, Kyiv). Cette activité a traité de la création des commissions électorales, des circonscriptions, de la campagne électorale et du contentieux électoral.
- Le séminaire sur les listes électorales et les registres électoraux, organisé les 26 et 27 mars 2012 à Kyiv par la Commission en coopération avec la Commission électorale de l'Ukraine. Cette activité fait partie de la Plateforme du Conseil de l'Europe pour le Partenariat oriental de l'Union européenne, qui concerne l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la Moldova et l'Ukraine.
- L'assistance à la délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour l'observation des élections présidentielles, parlementaires et régionales en Serbie (6 mai 2012).
- L'assistance à la délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour l'observation des élections parlementaires en Arménie (6 mai 2012).
- La table ronde sur le contentieux électoral qui s'est tenue à Bishkek le 29 mai 2012.
- La 9^e conférence européenne des administrations européennes, tenue à Tallinn les 4-5 juin 2012. Cette conférence est co-organisée avec la Commission électorale centrale d'Estonie sur le thème «les innovations technologiques et les élections ».
- L'Atelier de formation des formateurs pour les commissions électorales du Kazakhstan (Astana, 1^{er}-2 juin 2012).
- La coopération en matière électorale avec le Mexique en vue des élections du 1^{er} juillet 2012.

3. Mesures pour améliorer le caractère démocratique des élections dans les pays membres du Conseil de l'Europe

Lors de la session de mars 2012, le Conseil des élections démocratiques et la Commission de Venise ont adopté le rapport sur les mesures pour améliorer le caractère démocratique des élections dans les pays membres du Conseil de l'Europe, avec quelques amendements ([CDL-AD\(2012\)005](#)). Ce document mentionne un certain nombre de questions générales que la Commission pourrait développer. Le Conseil est invité à définir de manière plus précise les points qui feront l'objet de travaux futurs, sur la base du document préparé par le secrétariat ([CDL-EL\(2012\)005](#)).

4. Observation et surveillance impartiales des élections

La Déclaration des principes internationaux pour l'observation et la surveillance impartiales des élections par les organisations citoyennes et le Code de conduite à l'usage des citoyens observateurs et superviseurs impartiaux des élections ([CDL\(2012\)032](#)) sont soumis au Conseil des élections démocratiques et à la Commission de Venise, qui sont invités à leur apporter leur soutien. Il s'agit d'un texte initié par le Réseau mondial d'observateurs nationaux des élections (GNDEM). D'après son site internet (<http://www.gndem.org/fr/node/1913>), « ce réseau mondial GNDEM englobe plus de 150 membres, y compris des réseaux régionaux et des organisations individuelles d'observation électorale qui siègent dans plus de 60 pays et 5 continents, tous visant à mieux se préparer de faire face aux défis liés à la tenue d'élections véritablement démocratiques et à promouvoir nos aspirations communes d'être gouvernés de façon représentative, responsive, transparente, et démocratique ».

Une cérémonie relative à la Déclaration et au Code a eu lieu le 3 avril 2012 aux Nations Unies à New York. Ces textes sont soutenus notamment par la Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Ashton ; International IDEA ; l'Organisation des Etats américains (OEA) ; l'OSCE/BIDDH ; le Parlement européen ; le Secrétariat du Commonwealth ; le Secrétariat des Nations Unies.

5. Hongrie

Suite à la demande du ministre hongrois des Affaires étrangères, la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH ont préparé un projet d'avis conjoint ([CDL\(2012\)033](#)) sur la loi sur l'élection des membres du Parlement de Hongrie ([CDL-REF\(2012\)003](#)), sur la base des commentaires de MM. Mifsud Bonnici, Sanchez Navarro, Vollan (expert, Norvège) et Petit (expert, OSCE/BIDDH). Dans le cadre de la préparation de cet avis, une délégation de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH s'est rendue à Budapest les 24 et 25 mai 2012 et a rencontré notamment des représentants du Parlement de Hongrie, la Cour constitutionnelle, les partis politiques, la société civile et la communauté internationale. Le Conseil est invité à adopter le projet d'avis en vue de sa soumission à la session plénière.

6. Activités futures

La Commission est invitée à traiter de ses futurs travaux de caractère général sous point 3.

En particulier, les études sur l'usage des ressources administratives et sur la limitation des mandats (limitation des mandats dans le temps et cumul des mandats) devraient être soumises au Conseil en octobre ou décembre 2012.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a demandé une étude sur les critères d'éligibilité pour les élections locales et régionales. L'étude sera entreprise après réception de documents sur les législations nationales préparés par le Congrès.

En coopération avec le ministère albanais des Affaires étrangères et l'Assemblée nationale de l'Albanie, et dans le cadre de la présidence albanaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, la Commission de Venise organise les 2 et 3 juillet 2012 à Tirana une conférence sur « Le patrimoine électoral européen : dix ans de code de bonne conduite en matière électorale ». Les membres du Conseil des élections démocratiques sont invités à y participer.

Le secrétariat informera le Conseil des futures activités prévues dans le cadre du Partenariat oriental.

7. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future.

En particulier, un avis conjoint sur le projet de révision du code électoral de l'Albanie devrait être préparé dès que ce projet sera disponible. Il sera probablement soumis au Conseil lors de sa réunion de décembre 2012.

8. Date de la prochaine réunion

Il est proposé de tenir la prochaine réunion du Conseil des élections démocratiques le jeudi 11 octobre 2012 à 10 h.